



*Le 14 décembre, à Cholet*

## **La Mission Locale du Choletais et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes**

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale du Choletais, AKTO et 6 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 13 décembre 2023, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

### **ACCOMPAGNER LES JEUNES DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE À ACCEDER A L'EMPLOI**

- 104 005 habitants selon les chiffres de l'INSEE (2018)
- Densité de population : 131 habitants/ km2
- +1,2 % d'habitants en 5 ans
- 4 quartiers prioritaires Politique de la ville
- Le taux de chômage est de 4,6% au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (source : Acooss-Urssaf, Dares, Insee)
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé

### **DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.

- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi a pour objectif d'identifier les attentes et besoins des bénéficiaires sur les différents postes de travail, tout en favorisant une proximité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi réalisent durant les missions, un suivi continu, et proposent une médiation aux jeunes bénéficiaires à la fin de leur contrat.

## **CHIFFRES CLES MISSION LOCALE DU CHOLETAIS**

- 4 020 jeunes en contact en 2022
- 902 nouveaux jeunes inscrits en 2022
- 2 133 jeunes accompagnés en 2022
- 339 missions d'intérim réalisées en 2022

## **CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN PAYS DE LA LOIRE**

- 68 334 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 8,3 % de l'emploi intérimaire national
- 914 agences d'emploi sur le territoire
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -4,7 % au mois de septembre 2023 par rapport au même mois de l'année précédente (*source : baromètre Prism'emploi*)
- 5 756 recrutements réalisés en 2022 pour le compte d'entreprises clientes

« Nous nous réjouissons du lancement de l'initiative Mission Jeunes au sein de notre Mission Locale. La signature de ces accords va participer à l'intégration professionnelle et sociale des jeunes de la région. Nous nous engageons pleinement à soutenir ce partenariat avec les acteurs du secteur du travail temporaire, visant à le rendre efficace et pérenne pour accompagner de manière optimale les jeunes sur le marché du travail », déclare **Cyrille PALVADEAU, directeur de la Mission Locale du Choletais.**

« Nous sommes ravis de contribuer à améliorer l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi en collaborant avec les acteurs régionaux au sein des agences locales. L'intérim représente une réelle opportunité professionnelle, offrant aux jeunes la possibilité d'explorer une variété de métiers. Grâce à cette convention, les jeunes auront l'opportunité de développer des compétences qui faciliteront leur accès à un emploi stable et durable », déclare **Patrice VINET, Président de Prism'emploi Pays de la Loire.**

Liste des agences d'emploi engagées dans cet accord : **Abalone, Actual Intérim Insertion, CRIT Cholet, Randstad, Samsic Emploi Cholet et Synergie.**



*De gauche à droite : Marie Prouteau, Mission Locale du Choletais ; Barbara Ferreira Fernandes, Mission Locale du Choletais ; Violaine Pasquereau, responsable des agences Synergie de Cholet ; Estelle Chiron, responsable des agences Abalone du Cholet ; Mélissa Gaborieau, responsable des agences A2I du Cholet ; Serge Piou, Président ; Cyrille Palvadeau, Directeur de la Mission Local du Choletais et Catherine Duranthon, responsable d'activités expertises chez AKTO.*

### **Contacts presse**

Lili GOSNET – lili.gosnet@omnicomprgroup.com – 06 77 79 18 89

Victor MORELLE – victor.morelle@omnicomprgroup.com – 06 18 83 59 55

Catherine DURANTHON – catherine.duranthon@akto.fr – 06 23 75 45 14

Cyrille PALVADEAU – c.palvadeau@mlducholetais.org – 02 41 49 81 00

### **À propos de Prism'emploi**

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. [www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - @Prismemploi

### **À propos d'AKTO**

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle. AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a une délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

### **À propos la Mission Locale du Choletais**

Association Loi 1901 qui exerce une mission de service public. La finalité de l'action de la mission locale est de renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes en répondant à leurs besoins et leurs attentes dans les champs de l'emploi, de la formation/qualification, de l'accès aux droits sociaux, de la citoyenneté, du logement, de la santé, de la mobilité, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs...La mission locale

agit sur son territoire en observatoire du public accueilli en coordination avec de nombreux partenaires sur des actions ou des évènements qui relèvent de son champ de compétences.

### **À propos du FPETT**

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emploi en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit.  
[www.fpett.fr](http://www.fpett.fr)

### **À propos du FASTT**

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance.  
[www.fastt.org](http://www.fastt.org)